

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Présents : Mesdames et Messieurs DORET, LELAURE, THAUDIERE, BARBEAULT, ESCUTARY, BRIDIER, RUIZ, VINÇONNEAU, DEPOIS, CAMISARD, BIGOT.

Absents : Mesdames RAGOT, MARIE BONNIN et Messieurs BLANQUART et CHALON.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, M. le Maire a ouvert la séance à 20 heures. Mme Nadine DEPOIS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve ensuite à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022.

Ordre du jour de la séance :

1) sujets soumis à délibération :

- Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- Révision tarifs restauration scolaire
- Décisions modificatives

2) compte-rendu de l'exercice des délégations :

- Devis signés

3) questions et informations diverses non soumises à délibération :

- Devis divers :
- Remplacement de l'animatrice du café associatif « Ô bar à thym » :
- Salle Hespérida : tarifs 2023 :
- Sécurisation de la rue de Launay :
- Nouveau site internet de la mairie :

Validation du rapport de la CLECT :

M. le Maire rappelle que la commission locale d'évaluation des charges transférées procède à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences de communes à communauté de communes et inversement, lorsque la fiscalité professionnelle est unique.

La CLECT de la CCT s'est réunie le 15 juin 2022. Le principal changement est le transfert du chantier d'insertion du Centre communal d'action sociale de la commune de Thouars à la Communauté de communes du Thouarsais. La commune de Louzy n'est pas impactée par les changements.

M. le Maire précise que le rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation n'est pas encore validé par la Communauté de communes.

Au vu du rapport présenté, la délibération validant le rapport de la CLECT est adoptée à l'unanimité.

Révision des tarifs du restaurant scolaire :

M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé le 8/11/2021 d'augmenter le prix du repas au restaurant scolaire en 2022 en passant le prix d'un repas à :

- 2.95 € pour un élève habitant la commune
- 3.77 € pour un élève résidant hors commune

Devant l'augmentation généralisée des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des charges de personnel, M. le Maire informe qu'il sera peut-être nécessaire de réévaluer les tarifs des repas pour la rentrée. Sur les 5 premiers mois de l'année cette augmentation est contenue par le prix des matières premières choisies et par l'augmentation du nombre de repas servis, ce qui diminue le coût à l'unité.

Mme CAMISARD estime que le budget alimentation a déjà beaucoup augmenté pour les familles.

Au vu du rapport présenté, la délibération du 8/11/2021 fixant les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2022 est maintenue à l'unanimité jusqu'en janvier 2023.

Décisions modificatives :

M. le Maire informe que la forte augmentation des prix de l'énergie a un impact sur le budget de fonctionnement. Pour information, les consommations budgétaires pour l'énergie sont les suivantes :

	Prévisions budgétaires	réalisations
2021	50 000	42 439.39 (pour 12 mois)
2022	55 000	46 861.51 (pour 5 à 6 mois)

Il faut prévoir également un complément pour les charges de personnel à la suite de l'augmentation annoncée du point d'indice des fonctionnaires (+3.5 %).et le recours fréquent au travail en intérim pour des remplacements ou des surcroîts de travail.

	Prévisions budgétaires	réalisations
2021	535 600	535 433.03 (pour 12 mois)
2022	624 900	359 737.83 (pour 6 mois)

M. THAUDIERE demande si on peut faire des économies d'énergie en optimisant les consommations : par exemple, baisser le chauffage de l'école pendant les vacances scolaires.

M. RUIZ propose d'installer des panneaux solaires.

M. le Maire répond qu'une étude a déjà été faite il y a quelques années. Elle avait révélé que peu de bâtiments avaient un potentiel de production d'énergie solaire suffisant.

M. THAUDIERE dit qu'il faudrait pouvoir mesurer les consommations de chaque bâtiment pour trouver des sources d'économie.

A l'issue des débats, M. le Maire propose les modifications budgétaires suivantes pour compléter les postes énergie et charges du personnel

	Fonctionnement dépenses
022- dépense imprévues	- 55 000.00
011- 60612 énergie-électricité	+ 30 000.00
012- 6218 autre personnel extérieur	+ 10 000.00
012- 6411 personnel titulaire	+ 15 000.00

Au vu du rapport présenté, la délibération autorisant une modification budgétaire est adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu de l'exercice des délégations :

Devis signés : (TTC)

- MIGEON : remplacement chauffe-eau centre de loisirs : 782.22 €
- MIGEON : remplacement chauffe-eau restaurant scolaire : 2131.13 € TTC
- CONCEPT audio : location matériel pour spectacle du 18/6 : 125.16 €
- COLAS : fourniture et pose de 7 tonnes de PATA : 8652.00 €

M. BRIDIER fait remarquer que la différence de prix entre le chauffe-eau du restaurant scolaire et celui du centre de loisirs est très importante.

M. THAUDIERE précise que les deux appareils sont de taille différente et ne fonctionnent pas sur le même principe.

Question diverses :

Devis divers :

M. le Maire sollicite l'avis du conseil pour le remplacement de la porte d'entrée et la porte extérieure de la cuisine de la salle « les Quatre vents » qui fonctionnent très mal.

M. LELAURE estime que cette dépense est inutile puisque dans 3 ou 4 ans elle sera peut-être démolie.

M. ESCUTARY a utilisé la salle dernièrement pour une manifestation privée et précise qu'elle est encore utilisable dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la réalisation de ces travaux.

Remplacement de l'animatrice du café associatif « Ô bar à thym » :

Cette question figure à l'ordre du jour à la demande de M. ESCUTARY. Mme DEPOIS dit qu'il est nécessaire d'avoir quelqu'un pour animer. M. THAUDIERE demande le nombre d'adhérents à l'association qui a été créée pour gérer l'endroit.

M. ESCUTARY dit qu'il y a actuellement 200 adhérents mais que ce nombre risque de baisser après l'assemblée générale de l'association prévue en septembre.

Mme BARBEAULT dit qu'elle vient ouvrir le local lorsqu'il y a une séance d'atelier couture. Elle sert également des boissons si certaines participantes le demandent.

Salle Hespérida : tarifs 2023 :

M. LELAURE fait part de plusieurs demandes de location avec dépliage des gradins pour une manifestation : spectacles, conférence, réunion... suivie d'un repas. Pour la première demande (1^{er} juillet) des conseillers présents ont replié les gradins, mais ce ne sera pas possible à chaque fois.

M. THAUDIERE dit que cette mission pourrait être assurée par les employés du service technique en modifiant pour l'occasion leur horaire de travail. Une compensation pourrait être envisagée. Lorsque cette demande est formulée par une entreprise, le coût de repliage des gradins peut être intégré dans le prix de location, même chose pour le ménage après location qui est demandé par les entreprises qui vont utiliser la salle.

Mme CAMISARD dit que les entreprises préfèrent payer un prix global connu à l'avance pour organiser leur manifestation et que si certaines commencent à louer la salle Hespérida, d'autres suivront.

Pour élaborer les tarifs 2023, M. le Maire propose d'appliquer un pourcentage généralisé.

M. LELAURE dit qu'il faut être raisonnable sur les augmentations et suggère de mettre en place un groupe de réflexion.

M. RUIZ dit qu'il est suffisant de fixer les tarifs 2023 en octobre.

M. ESCUTARY propose de s'inspirer des pratiques des autres salles similaires.

M. LELAURE dit qu'aucune de ces salles ne fonctionne de la même façon.

M. le Maire dit qu'il faut proposer un tarif unique réservé aux entreprises et qui comprendrait toutes les prestations.

M. RUIZ propose d'appliquer une augmentation de 20 % des tarifs de base pour les habitants de Louzy et une augmentation de 30 % pour les demandeurs hors commune.

M. THAUDIERE dit qu'il faudra appliquer un tarif différent pour les options.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Sécurisation de la rue de Launay :

La commune de Thouars a accepté oralement le principe d'un stop au chemin de la Morellerie ainsi que deux stops rue de Launay. Un courrier officiel est en préparation.

Mme BIGOT dit que la vitesse des voitures arrivant de la rue du Bouchet est plus élevée et qu'un stop à cet endroit serait efficace.

La mise en place de cette solution est validée.

Nouveau site internet de la mairie :

M. LELAURE présente un devis de création d'un nouveau site internet permettant la publication électronique des actes. Le service administratif de la mairie aurait un accès réservé pour assurer la publication officielle des décisions du maire et les délibérations du conseil municipal. Le bénévole qui assure actuellement la gestion du site internet de la commune dans sa totalité, continuerait à communiquer autour des événements locaux.

Le devis présenté est de 1176 €. La commission communication se réunira pour étudier cette proposition.

La secrétaire de séance
Mme Nadine DEPOIS

Depois

Le Maire
M. Michel DORET

